



La Chronique

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

LE RCI DE DEUXIÈME GÉNÉRATION, UN RÈGLEMENT INJUSTIFIÉ ET BÂCLÉ AUQUEL N'ADHÈRE PAS LE CONSEIL MUNICIPAL DE LAC-BEAUPORT

Le conseil municipal de Lac-Beauport est résolument contre le règlement de contrôle intérimaire (RCI) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) entend adopter mardi prochain, et ce, malgré tous les assouplissements cosmétiques qu'elle pourrait y apporter au cours des prochaines heures pour tenter une fois de plus de dissimuler l'improvisation et la mauvaise foi sur lesquelles repose ce document.

Rappelons-nous que le but ultime de cet exercice à grand déploiement est de protéger la qualité de l'eau brute puisée sur la rivière Montmorency, mais tout particulièrement, à l'usine de filtration sur la rivière Saint-Charles, à la hauteur de Wendake. La principale prise d'eau de la Ville de Québec se trouve ici et non pas dans le lac Saint-Charles où des signes de dépérissement inquiétants ont été démontrés par des études récentes. Or, depuis l'adoption en 2010 du RCI en force, la CMQ a reconnu que la qualité de l'eau brute prélevée à l'usine de filtration de la rivière Saint-Charles s'est améliorée. Il en découle selon nous un corollaire et une solide hypothèse qui, jumelés, rendent caduques les nouvelles mesures que la CMQ cherche à imposer sur le territoire de la Municipalité de Lac-Beauport :

1- Le corollaire : malgré la nécessité d'adopter de sévères mesures pour protéger toutes les prises d'eau sur le territoire de la CMQ, il n'y a aucune urgence particulière pour protéger davantage la prise d'eau de la rivière Saint-Charles que celles du fleuve Saint-Laurent et des rivières Chaudière, Montmorency, Sainte-Anne, Sault-à-la-Puce et Ferré. Nous jugeons que les 400 000 résidents de Lévis, de Saint-Augustin-de-Desmaures, des anciennes villes de Sainte-Foy et de Cap-Rouge, de l'Île d'Orléans, de la Côte-de-Beaupré et de la Jacques-Cartier doivent être simultanément protégés par des mesures comparables à celles qui seront adoptées pour mettre à l'abri deux prises d'eau à partir desquelles s'abreuvent 350 000 résidents de la ville de Québec. Le principe de précaution de la santé publique que brandit le président de la CMQ pour justifier ses actions d'éclat doit simultanément s'appliquer à tous ses sujets. D'ailleurs, dès le 14 décembre 2015, par voie de résolution unanime, la Municipalité de Lac-Beauport a fait savoir à la CMQ qu'elle s'opposait fermement à ce qu'on l'inclut de force dans un projet-pilote, mais qu'elle se rallierait volontiers à un RCI amélioré qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire de la CMQ. D'ailleurs, le discours de la Municipalité de Lac-Beauport n'a pas dérogé d'une virgule depuis trois mois.

2- La solide hypothèse : si la qualité de l'eau puisée sur la rivière Saint-Charles à la hauteur de Wendake s'est améliorée malgré la dégradation marquée de la qualité de l'eau du lac Saint-Charles au cours des dernières années, c'est en grande partie grâce aux gestes concrets réalisés depuis 2010 à Lac-Beauport, dans la section amont du sous-bassin de la rivière Jaune. Les données enregistrées en 2015 par la Municipalité de Lac-Beauport à la sortie de son territoire sur la rivière Jaune (station du pont des Mélèzes) sont éloquentes : les concentrations de tous les paramètres enregistrés (phosphore total, E. coli, matières en suspension et azote ammoniacal) sont en deçà des limites fixées par le MDDELCC pour l'eau brute destinée à un approvisionnement en eau potable. Le contrôle rigoureux et la vidange régulière de toutes les fosses septiques, le raccordement aux réseaux d'égout et d'aqueduc du secteur le plus sensible (celui du mont Cervin), l'adoption de règlements parmi les plus sévères au Québec pour proscrire les engrais et les phosphates sur l'ensemble de son territoire, son programme de reboisement des berges, sa politique de « chemin sur fond de neige » en utilisant le strict minimum (5 %) de sels de déglacage, son contrôle serré de l'urbanisation limitant la construction de quelques dizaines d'unités d'habitation par année, bref, l'ensemble des gestes concrets consentis depuis des années par la population de Lac-Beauport a porté fruit. Or, pour tenter de justifier l'adoption de son nouveau RCI malgré notre exemplarité en matière de protection de l'environnement, le président de la CMQ, à court d'arguments tangibles basés sur les faits, n'a pas hésité à dépeindre publiquement les citoyens de la couronne nord, incluant ceux de Lac-Beauport, comme étant d'horribles pollueurs-empoisonneurs. Ce dossier n'est pas clos ; nous y reviendrons ultérieurement.

Vous comprendrez que nous considérons que l'inclusion du territoire de Lac-Beauport dans un projet-pilote de RCI de deuxième génération n'est aucunement justifiée, mais jugeons de plus que des réparations publiques à l'égard de nos citoyens devront être faites demain. L'insolence et la grossièreté avec lesquelles les citoyens de Lac-Beauport ont été traités dans ce triste dossier depuis trois mois justifient que nous adressions, en leur nom, les messages suivants, à qui de droit :

À LA POPULATION DE LA VILLE DE QUÉBEC :

Soyez aujourd'hui rassurés, citoyens de Québec. La qualité de l'eau brute puisée à la hauteur de Wendake s'est améliorée depuis la mise en place du RCI en 2010, un RCI dont votre maire a d'ailleurs lui-même reconnu l'efficacité. La Municipalité de Lac-Beauport a agi depuis six ans avec diligence et efficacité pour protéger tous ses cours d'eau et, par le fait même, votre principale prise d'eau. Nous ne sommes pas les empoisonneurs qu'on vous a dépeints, mais ceux qui ont le plus contribué à la purification de votre source d'eau potable.

À LA CMQ :

Assouplissements de dernières minutes, assouplissements à venir, finalement vous nous aurez fait la démonstration, depuis trois jours, que votre projet de RCI n'est que de la soupe.

Nous reconnaissons l'urgence d'établir un plan de sauvetage du lac Saint-Charles, principal bassin de la prise d'eau ; vous devez toutefois reconnaître que le territoire urbanisé de Lac-Beauport n'a aucune incidence sur la qualité de l'eau du lac Saint-Charles. Par ailleurs, lorsque votre RCI de deuxième génération sera jugé acceptable par la majorité des corporations municipales que vous représentez, et qu'il sera aussi étendu à l'ensemble de votre territoire, nous le mettrons alors en application avec pleine satisfaction et sans délai.

AUX MEMBRES DE LA CMQ HABILES À VOTER :

Ici nous nous adressons particulièrement à M. Gilles Lehouillier, maire de Lévis, à M^{me} Paryse Cormier, préfète de la MRC de la Côte-de-Beaupré et à M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île d'Orléans. M. Lehouillier, vous qui êtes reconnu comme un homme d'expérience et de grand jugement, vous qui n'auriez accepté un seul instant la mainmise sur votre territoire comme on tente aujourd'hui de le faire chez nous, nous vous demandons de voter mardi avec le même discernement qui vous a guidé durant votre brillant parcours politique. M^{me} Cormier et M. Turcotte, vous dont le « oui » est acquis depuis des mois dans la bouche de M. Labeaume, nous vous demandons simplement de voter avec votre cœur, et non pas sous la menace d'un souverain ni les promesses d'un prophète ; vos propres citoyens seront fiers de savoir que vous savez aussi vous tenir debout devant un maire tout-puissant qui se targue sans gêne de vous tenir la main lors d'un vote à la CMQ.

AU MINISTÈRE RESPONSABLE DES AFFAIRES MUNICIPALES :

Vous constaterez demain que, malgré le résultat du vote, qu'il soit positif ou négatif, la Municipalité de Lac-Beauport entend résolument reprendre ses activités telles qu'elle les gérait avant le 17 décembre 2015, c'est-à-dire conformément avec le RCI de 2010. Notre moratoire se termine ici et advenant le cas où l'on nous mettrait à l'amende, nous n'hésiterons pas à défendre bec et ongles nos droits, quitte à ce que soient demain reconnus les coupables, par aveuglement volontaire, des pertes déjà encourues par notre corporation municipale. Malgré notre amertume dans ce triste épisode, et advenant que le RCI soit adopté par la CMQ le 15 mars 2016, nous sommes convaincus que votre jugement final sera le bon.

AU MINISTÈRE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT :

La CMQ nous aura tous démontré au cours des trois mois son inaptitude à gérer adéquatement votre règlement Q2-r.22, portant sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ; conservez-en, s'il vous plaît, la gestion.

À MONSIEUR RÉGIS LABEAUME, MAIRE DE QUÉBEC ET PRÉSIDENT DE LA CMQ :

Pour arriver à vos fins douteuses, et manifestement à court d'arguments scientifiques, vous avez publiquement et sans fondement accusé nos citoyens d'être des pollueurs-empoisonneurs. À titre de réparation, nous exigeons ni plus ni moins à ce que le président de la CMQ accorde un *Mérites de l'Environnement* bien mérité à la Municipalité de Lac-Beauport.

À NOS OFFICIERS MUNICIPAUX CHARGÉS D'ANALYSER LES DEMANDES ET D'ÉMETTRE LES PERMIS :

Mesdames et messieurs, officiers de la Municipalité de Lac-Beauport, nous sommes fiers de votre rigueur et de votre professionnalisme démontrés depuis de nombreuses années. Mercredi prochain, le 16 mars 2016, au terme du moratoire de trois mois qui nous a été imposé par la CMQ, vous serez en droit, dûment reconnu par la majorité de votre conseil municipal, d'administrer tous les dossiers en vertu des règles établies par le RCI en force, celui adopté par la CMQ en 2010, dont vous connaissez tous les tenants et aboutissants.

À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT :

Citoyennes et citoyens de Lac-Beauport, nous avons notamment été élus pour défendre vos droits au meilleur de nos connaissances ; soyez assurés que nous nous évertuons à le faire. Soyez aussi assurés que nous sommes tout à fait conscients de la lourdeur du communiqué et des conséquences possibles de notre discours sans compromis. Nous l'assumons de A à Z, car nous considérons que vous méritez une levée complète des nouvelles mesures que la CMQ souhaite vous imposer sans la moindre justification crédible, scientifique ou politique.

à surveiller :

RENOUVELLEMENT LICENCE DE CHIEN 2016
PROGRAMMATION TENNIS / LAC-BEAUPORT
RÉSERVATION EMPLACEMENT AU CLUB NAUTIQUE

PAGE 4
PAGE 6
PAGE 7



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 7 MARS 2016

Correspondance, dépôt et information

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal la correspondance suivante :

- 27 janvier 2016 - La Commission municipale nous informe qu'elle doit connaître l'opinion de la Municipalité à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de la part du Centre de plein air Lasallien inc.
- 8 février 2016 - Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous fait part d'une plainte relative à la mise en place d'un programme d'aide financière pour le branchement à l'égout sanitaire sur une partie du territoire de la Municipalité de Lac-Beauport et sur des problématiques d'accès aux règlements municipaux.
- 11 février 2016 - La Commission municipale nous informe qu'elle doit connaître l'opinion de la Municipalité à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de la part du Centre national d'entraînement de ski acrobatique Yves Laroche inc.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2016 totalisant une somme de 686 358,38 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois
- Rapport annuel du secrétaire-trésorier sur les activités des partis politiques autorisés - 2015

Donner l'avis de motion de l'adoption à une séance subséquente des règlements suivants :

- Règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux

Adoption

- Règlement général 658 - Règlement décrétant un programme d'aide financière pour les propriétaires-occupants d'un logement d'appoint occupé exclusivement par des parents ou grands-parents pour 2016
- Règlement général 650-01 - Règlement modifiant le Règlement numéro 650 définissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Lac-Beauport
- Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone HU-270
- Résolution de correction du Règlement 653
- Prolongation du délai pour l'acquisition du lot 1 820 680

Autorisation

- Représentation de la Municipalité de Lac-Beauport pour le 25^e anniversaire du Pacte d'amitié
- Versement du 1 000,00 \$ perçu pour le certificat d'autorisation du Pond Hockey 2016
- Construction d'un nouveau système de traitement des eaux usées pour l'Érablière de Lac-Beauport
- Protocole d'entente/événements - Autorisation de tenue d'événements et de signature du protocole d'entente – Événements 2016
- Subvention aux organismes culturels et récréatifs - 2016

Autorisation de mandat

- Plans et devis de l'aménagement d'un rond de virée sur le chemin des Granites
- Fauchage et débroussaillage des chemins publics 2016-2017-2018
- Travaux de nettoyage des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire
- Travaux de réparation de pavage pour la Municipalité de Lac-Beauport
- Balayage des chemins et des stationnements de la Municipalité de Lac-Beauport
- Acquisition d'un VTT quad

Autorisation de signature

- Plan cadastral du lot 1 498 167 (chemin du Tour-du-Lac) Minute 10591
- Transaction et quittance Eugénie Rousseau et Chantal Yockell c. Municipalité de Lac-Beauport - dossier n° 200-17-019916-147
- Entente pour l'utilisation de la Maison blanche au 79, ch. du Brûlé par le Centre de plein air Lasallien inc.
- Protocole d'entente intermunicipale - Tarification résident pour les activités de loisirs aux résidents des municipalités de Lac-Beauport et des Cantons-unis de Stoneham-Tewkesbury
- Entente de gestion du programme de tennis avec l'Académie de Tennis Hérisset-Bordeleau 2016-2018

Autorisation de dépenses

- Acquisition de Activitek
- Module informatique pour les paiements directs
- Achat de tablettes (iPad) et logiciel PG

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 14 MARS 2016

Autorisation de dépenses

- Honoraires pour des services professionnels en vue d'assurer l'autonomie municipale de Lac-Beauport et les droits acquis de nos citoyens dans le cadre de l'adoption et de la mise en application du nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) par la Communauté métropolitaine de Québec

Autorisation

- Fermeture du chemin du Brûlé entre les numéros civiques 28 et 39, le 30 mars 2016

NOUVEAU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Le 15 mars dernier, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté un nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et dans la rivière Montmorency (règlement 2016-74).

Contrairement au précédent RCI 2010-41, ce nouveau règlement est applicable sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Lac-Beauport.

L'entrée en vigueur de celui-ci sera effective sur approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, lequel disposera d'un délai maximum de 60 jours pour se prononcer, c'est-à-dire d'ici le 15 mai 2016.

Les impacts de cette réglementation seront très importants, mais au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas été en mesure d'en évaluer toute la portée. Nous vous invitons à consulter le site Internet dans les prochains jours où nous vous transmettrons plus de renseignements.

Pour l'heure, nous vous rappelons que tous travaux autres que de l'entretien et de la réparation sont prohibés sur l'ensemble du territoire de Lac-Beauport, y compris toute coupe d'arbre et tout aménagement sur les terrains.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le règlement sur le site Internet de la Communauté métropolitaine de Québec. Vous pouvez également communiquer avec le Service des permis et inspections au 418 849-7141, poste 222.

Calendrier des collectes

Avril 2016

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|---|----------|---|----------|--------|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 |  | 6 |  | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 |  | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 |  | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 |  | 29 | 30 |

Mai 2016

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|--|---|----------|---|----------|--------|
| 1 | 2 |  | 4 |  | 6 | 7 |
| 8 | 9 |  | 11 |  | 13 | 14 |
| 15 | 16 |  | 18 |  | 20 | 21 |
| 22 | 23 |  | 25 |  | 27 | 28 |
| 29 |  |  | | | | |

Légende :

-  Matières recyclables
-  Matières organiques
-  Ordures ménagères
-  Encombrants
-  RDD et TIC



SOYONS VERTS!

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN

Veillez prendre note qu'à compter du 1^{er} mai, la collecte du bac brun se fera à nouveau chaque semaine, et ce, jusqu'au 15 novembre. Nous vous rappelons que la participation à cette collecte favorise le recyclage des matières en plus de réduire l'enfouissement et qu'elle est obligatoire. Pour vous aider dans votre tri des matières, voici la liste des matières acceptées dans le bac brun :

- ✓ Restes de table
- ✓ Café et filtres
- ✓ Desserts, pâtisseries, pains
- ✓ Muffins et leurs papiers
- ✓ Pâtes alimentaires et produits céréaliers
- ✓ Fruits, légumes, pelures, noyaux
- ✓ Restes de viande, poisson, os
- ✓ Oeufs et coquilles d'œuf
- ✓ Fromages et produits laitiers
- ✓ Fruits de mer, coquilles de moules, huîtres
- ✓ Papier essuie-tout, essuie-main et mouchoir
- ✓ Serviettes de table et nappes en papier
- ✓ Carton et papier journal souillé
- ✓ Résidus verts, feuilles, copeaux de bois, terreaux

CE QU'IL FAUT ÉVITER :

- ⊗ Matières liquides, crème, lait, soupe et bouillon
- ⊗ Ustensiles en plastique non certifiés compostables

RECOMMANDATIONS :

- Utiliser des matières absorbantes à travers les matières humides. Ex.: papier journal, carton, etc.
- Utiliser des sacs 100 % compostables ou en papier avant de mettre les matières dans votre bac brun
- Nettoyer régulièrement votre bac brun. Cela évitera des odeurs, le développement d'insectes
- En été, toujours maintenir votre couvercle du bac fermé. Ainsi, les insectes auront moins d'occasions pour entrer à l'intérieur du bac et ceci empêchera les vers blancs de se développer
- Maintenir votre bac brun dans un endroit frais, à l'abri du soleil et/ou d'une source de chaleur



RETOUR DES COLLECTES DE FEUILLES

Durant le mois de mai, les feuilles mortes seront ramassées par la compagnie responsable de la collecte des matières résiduelles. Seuls les sacs compostables ou en papier seront acceptés et ramassés. Les sacs biodégradables ou oxobiodégradables sont refusés. Les sacs doivent être mis en même temps que le bac brun la veille des collectes.



Pour vous aider dans l'achat de sacs, assurez-vous qu'un de ces deux logos est présent sur l'emballage afin d'attester que vos sacs sont compostables. Prenez note qu'un sac papier est toujours compostable et ne nécessite pas de logo.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

La prochaine Journée de l'environnement se tiendra le dimanche 29 mai 2016 de 9 h 30 à 12 h au centre communautaire. Ce sera pour vous l'occasion de venir découvrir des gestes simples qui peuvent faire une différence sur la qualité de notre milieu de vie. Des arbres, du compost et des sacs compostables seront distribués. Si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre contenant pour la distribution du compost. Surveillez la prochaine parution du journal municipal pour plus d'informations.

COLLECTES DES RDD ET DES TIC

Au même moment que la Journée de l'environnement, la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu dans le stationnement du centre communautaire jusqu'à 16 h. Ce sera donc le bon moment pour vous départir de vos vieux pots de peinture, d'huile ainsi que de vos livres, télévisions, ordinateurs et vidéos désuets. Pour connaître la liste complète des matières acceptées, veuillez consulter le site Internet de la Municipalité.

La collecte des TIC est entreprise gratuitement par l'organisme ARPE-Québec. Celui-ci œuvre dans la récupération du matériel électronique et ainsi, dans la protection de l'environnement.

Pour plus de détails et d'informations sur la Journée de l'environnement, veuillez contacter M^{me} Karine Hubert au 418 849-7141, poste 246.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone HU-270** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption, par résolution, à la séance ordinaire du 7 mars 2016, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone HU-270** » tiendra une assemblée publique de consultation le **2 mai 2016** à compter de 19 h à la salle Kimberly-Lamarre du chalet des loisirs au 8, chemin de l'École à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire dont l'objet est notamment :
 - d'enlever l'exclusion des projets intégrés pour la zone HU-270.

3. La zone concernée par cette modification est : HU-270.

4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 1^{ER} JOUR DU MOIS D'AVRIL 2016.

Richard Labrecque

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lac-Beauport
Posan Valois
Clinique Dentaire
Dre **CHANTAL POSAN**
chirurgien-dentiste
418 **849-7101**
1, chemin du Godendard, voisin du Centre de ski Le Relais
Ouvert le jour et le soir



PIERRE CLAVET
Arpenteur-géomètre
Bureau : **849-2657**
Télécopieur : **849-3781**
174, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport, G3B 0T6

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LAC-BEAUPORT
Vous vous sentez seuls ? Vous aimeriez rencontrer des gens ? Joignez-vous aux activités de l'âge d'or de Lac-Beauport organisées dans le local de la Vieille bûche au Centre de plein air le Saisonnier (78, chemin du Brûlé).
Tous les mardis, nous jouons aux cartes, bridge, whist, Charlemagne, Canasta, etc. Il y a aussi une table de billard à notre disposition.
Une fois par mois, le Club organise un bingo, des soupers amicaux et un dîner dans un des restaurants de Lac-Beauport.
Pour connaître l'horaire des activités, contactez madame Ghislaine Lepage Alain, présidente, au 418 849-6910. Il nous fera plaisir de vous compter parmi nous !



RENOUVELLEMENT LICENCE DE CHIEN 2016

Nous désirons vous rappeler qu'en tant que propriétaire de chien, vous devez renouveler votre licence canine pour l'année 2016. Cet enregistrement permet à la Municipalité de tenir un registre afin de retrouver les propriétaires d'un animal perdu ou blessé. Nous vous invitons à consulter les informations ci-dessous afin de compléter votre dossier.

En vertu du Règlement numéro 390 et ses amendements ainsi que du Règlement numéro 652, la licence de chien est obligatoire et doit être renouvelée tous les ans, sous peine d'amende variant entre 400 \$ et 1 000 \$. Vous pouvez l'obtenir, au coût de 35 \$. Ce montant est indivisible, non transférable et non remboursable.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

En personne

- Se présenter à la mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;
- Mode de paiement accepté : chèque, argent comptant, Visa, MasterCard et paiement direct.

Par la poste *

- Chèque : libellé à l'ordre de la Municipalité de Lac-Beauport ;
- Carte de crédit : complétez la section prévue à cet effet sur le coupon et retournez-le à l'adresse suivante : **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1** ;
- Ne pas envoyer d'argent par la poste.

Par téléphone au 418 849-7141, poste 225 *

- Modes de paiement acceptés : Visa et MasterCard.

* La licence vous sera envoyée par la poste.



PROPRIÉTAIRE

| | | | |
|---|--|------------------------|-------------|
| Nom | | Prénom | |
| Adresse | | | |
| | | | Code postal |
| Téléphone (résidence) | | Téléphone (cellulaire) | |
| Courriel | | | |
| Notes (Déménagement, décès d'un animal, autres) | | | |

CHIEN(S) Nous tenons à vous rappeler qu'un nombre maximum de deux chiens est autorisé par unité de logement sur tout le territoire.

| | | | |
|---------|-----|------|--|
| Nom | | Race | |
| Couleur | Âge | Sexe | <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle |
| Nom | | Race | |
| Couleur | Âge | Sexe | <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle |

MODE DE PAIEMENT

Comptant Débit Chèque

Visa MasterCard No carte Exp.

Signature: _____

HEURE DU CONTE

Nadine et ses amies se préparent à recevoir les tout-petits pour une autre belle activité de l'heure du conte.

QUAND : le samedi 23 avril à 10 h

OÙ : à la bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

POUR : les enfants âgés de 3 ans et plus



Inscription obligatoire : par téléphone au 418 849-7141, poste 282, ou par Internet à bibliothequeecrin@lacbeauport.net. Fournir le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone.

EXPOSITION ŒUVRES DE MARTIN CHEVARIE, ARTISTE DE LAC-BEAUPORT

Martin Chevarie, qui se dit être « un barbouilleur », utilise des pages de livres comme canevas. S'additionnent collage, dessin et peinture pour former des œuvres originales. Le choix des pages n'est pas anodin, car elles font souvent référence à l'histoire de l'art, que l'artiste remet en perspective à grands coups de pincesaux et de taches d'encre.



Vous pourrez venir admirer cette exposition aux heures d'ouverture de la bibliothèque du 21 mars au 24 avril 2016.

FÊTES DES VOISINS 2016

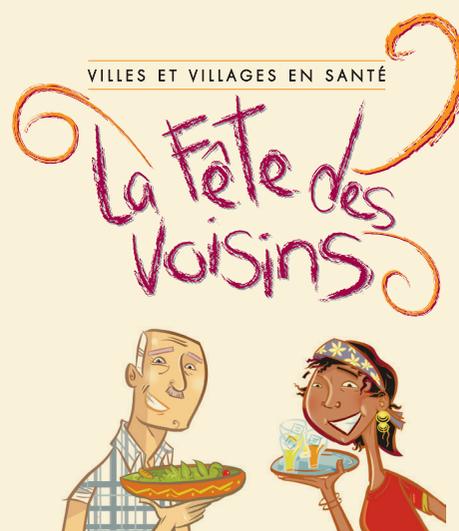
Le printemps se pointe le bout du nez, c'est déjà le temps de planifier la Fête des voisins.

Avril est un bon moment pour commencer l'organisation d'une fête des voisins dans votre quartier. Cette année, la Fête se déroulera le **samedi 11 juin**. Déjà plus de dix ans maintenant que la Municipalité de Lac-Beauport vous invite à participer à la Fête des voisins. Au cours des années, ce sont près d'une centaine de fêtes qui se sont organisées sur le territoire. La Fête des voisins, c'est une occasion parfaite pour apprendre à mieux connaître votre entourage et célébrer le plaisir du bon voisinage.

Planifiez dès maintenant une fête avec vos voisins le 11 juin prochain !

CONSEILS, TRUCS ET ASTUCES POUR UNE FÊTE RÉUSSIE

Consultez le site Internet de la Fête des voisins (www.fetedesvoisins.qc.ca) pour profiter des nombreux conseils et astuces et découvrir de nouvelles idées en vous inspirant des fêtes organisées un peu partout à travers le Québec. De plus, inscrivez votre fête avant le 16 mai 2016 et courez la chance de gagner des t-shirts et des ballons !



INSCRIVEZ VOTRE FÊTE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ

Planifiez votre activité et contactez la Municipalité. Du matériel promotionnel comme des affiches, des ballons et des cartons d'invitation sera bientôt à votre disposition.

Que cette fête soit le point de départ d'une nouvelle manière de vivre ensemble !

Contact :

Mélanie Morneau, 418 849-7141, poste 249, mmorneau@lacbeauport.net

COMPTABILITÉ

Comptabilité et tenue de livres informatisée. Service de paie. Aucun investissement requis. Idéal pour travailleur autonome ou PME désirant minimiser ses coûts administratifs.

Contactez : Pierre Canac-Marquis
Téléphone : 418-952-8208
Courriel : canac@ccapcable.com

Service Régent B. Inc.

Pompes et puits artésiens



Licence RBQ : 2545-5577-56



Service Installation Vente

Résidentiel et commercial

Benoît Bureau, propriétaire
info@serviceregent.com

418 849-5614 www.serviceregent.com



Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tél: (418) 849-3182
fax: (418) 849-8765
courriel: helenebergeron_notaire@ccapcable.com



BAINS LIBRES

DU 1^{ER} AVRIL AU 13 JUIN 2016

* La piscine sera ouverte exceptionnellement le lundi 23 mai (Journée des patriotes)

Adresse : 78, chemin du Brûlé

TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : GRATUIT (preuve de résidence OBLIGATOIRE)

IMPORTANT :



Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

Non-résident : carte accès piscine obligatoire

Se procurer la carte au Service des loisirs, 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) au coût de 50 \$ (10 accès) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.

| Jour | Samedi | Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|--|--|--|------------------------------------|
| Du 1^{er} au 3 avril 2016 | | | | | | | |
| Heure | 10 h à 12 h 30 (T) 14 h 30 à 16 h (F) 16 h à 17 h (A) | 10 h à 12 h 30 (T) 14 h 30 à 16 h (F) 16 h à 17 h (A) | | | | | 17 h à 19 h (F) 19 h à 20 h (A) |
| Du 4 avril au 13 juin 2016 (*samedi 11 juin bains libres annulés en raison de la Kermesse) | | | | | | | |
| Heure | 15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A) | 15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A) | 8 h à 9 h 30 (A) 11 h 30 à 12 h 30 (A) 14 h à 15 h (A+) 19 h à 19 h 55 (T) | 12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 30 (A+) | 11 h à 12 h 30 (E) 14 h à 15 h (A+) 17 h à 17 h 55 (F) | 12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 30 (A+) 17 h à 17 h 55 (T) | 19 h à 20 h 30 (T) |
| *Lundi 23 mai 2016 | | | | | | | |
| Heure | | | 8 h à 9 h 30 (A) 11 h 30 à 12 h 30 (E) 13 h à 14 h (T) 14 h à 15 h (A+) 17 h 30 à 19 h (F) 19 h à 20 h (A) | | | | |

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire **sans préavis**.

T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage **A** = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) **F** = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)

A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) **E** = Entraînement (pour les adultes désirant un entraînement plus rapide, soutenu ou intense)

MAISON DES JEUNES LE CABANON

Pour fêter ses 20 ans, la Maison des jeunes est en processus pour donner un nouveau look à son logo ! Vous pouvez répondre au sondage sur notre site Internet.

PLEIN D'ACTIVITÉS À VENIR DANS LES PROCHAINES SEMAINES !

- Le 1^{er} avril, nous accueillerons la relève (11 ans) pour une soirée découverte. Chasse au trésor et activités diversifiées sous le thème du poisson d'avril.
- Les soupers communautaires : les jeudis soirs aux deux semaines. Les prochains soupers auront lieu les 14 et 28 avril prochains.
- Les vendredis cinéma une fois par mois. Le prochain aura lieu le 8 avril.



Nous vous invitons à rester à l'affût des activités en visitant notre site Internet : www.mdjlecabanon.com ou en nous suivant sur Facebook : Anim Le Cabanon.

La Maison des jeunes est toujours disponible pour répondre à vos questions ou vous faire visiter les lieux. Nous sommes aussi ouverts aux projets de toutes sortes.

NOS HEURES D'OUVERTURE :

| Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| 16 h - 21 h | 16 h - 21 h | 16 h - 21 h | 16 h - 22 h | (occasionnel) |

Pour plus d'information, visitez notre site Internet : www.mdjlecabanon.com.



PROGRAMMATION TENNIS / LAC-BEAUPORT

PRINTEMPS / ÉTÉ 2016

À la suite du succès obtenu la saison dernière au Club de Tennis du Lac-Beauport, la Municipalité de Lac-Beauport a renouvelé l'entente avec l'Académie de Tennis Hérisset Bordeleau du Club Avantage Multi-Sports et cela pour les trois (3) prochaines années.

- Réservations de terrains par téléphone
- Pro à l'accueil de 9 h à 22 h, 7 jours / semaine
- Une programmation variée : ligues, tournois, cours, cliniques pour adultes et juniors



MÉGA OUVERTURE OFFICIELLE 4 JUNI 2016
8H30 À 10H CLINIQUE JUNIORS, 10H À 12H CLINIQUE ADULTES, 13H À 15H JITNEY
INVITATION À TOUS LES MEMBRES ET INVITÉS (JUNIORS & ADULTES)
 (reprise le 5 juin en cas de pluie)

COURS

INFO & INSCRIPTIONS COURS DE TENNIS : JOSÉE FRENIÈRE 418 627-3343, poste 233
 Cours payables à l'inscription par carte de crédit.

| COURS TENNIS ADULTES SESSION PRINTEMPS | COURS TENNIS JUNIORS 7-8-9 ANS SESSION PRINTEMPS | COURS TENNIS JUNIORS 10 à 14 ANS SESSION PRINTEMPS |
|---|--|---|
| Jours : Mardi & jeudi Dates : 17, 19, 24 & 26 mai 2016 Débutant : 18 h 30 à 20 h Initié à intermédiaire : 20 h à 21 h 30 Ratio : 8 élèves/2 terrains/1 pro Coût : 94 \$ (tx incluses) 128 \$ (raquette & tx incluses) | Jour : Samedi & dimanche Dates : 28, 29 mai & 11, 12 juin 2016 Débutant : 9 h à 10 h 30 Initié : 10 h 30 à 12 h Ratio : 12 élèves/2 terrains/2 pros Coût : 82 \$ (tx incluses) 113 \$ (raquette & tx incluses) | Jour : Samedi & dimanche Dates : 28, 29 mai & 11, 12 juin 2016 Débutant : 13 h à 14 h 30 Initié : 14 h 30 à 16 h Ratio : 12 élèves/2 terrains/2 pros Coût : 82 \$ (tx incluses) 113 \$ (raquette & tx incluses) |

NE MANQUEZ PAS NOS SESSIONS D'ÉTÉ... À VENIR PROCHAINEMENT !

ABONNEMENTS DE TENNIS

INFO À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2016 : JACQUES BORDELEAU 418 849-4040

| RÉSIDENT (taxes incluses) | | NON-RÉSIDENT (taxes incluses) | |
|------------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| Enfant (10 ans et -) | 0 \$ | Enfant (10 ans et -) | 0 \$ |
| Enfant (11 à 17 ans) | 42 \$ | Enfant (11 à 17 ans) | 60 \$ |
| Étudiant | 42 \$ | Étudiant | 60 \$ |
| Adulte | 80 \$ | Adulte | 120 \$ |
| Ainé (65 ans +) | 45 \$ | Ainé (65 ans +) | 60 \$ |
| Famille (2 enfants) | 160 \$ | Famille (2 enfants) | 250 \$ |
| Famille (enfant additionnel) | 15 \$ | Famille (enfant additionnel) | 20 \$ |

Frais de ligues : 1^{re} ligue : 25 \$ 2^e ligue : 20 \$ 3^e ligue : 15 \$ (taxes incluses)

SOIRÉE D'INSCRIPTIONS POUR S'ABONNER ET S'INSCRIRE AUX LIGUES LE 5 MAI À LA SALLE D'ANIMATION (50, CH. DU VILLAGE) DE 19H À 21H

PATINOIRE SUR LE LAC, UNE SAISON COURTE !

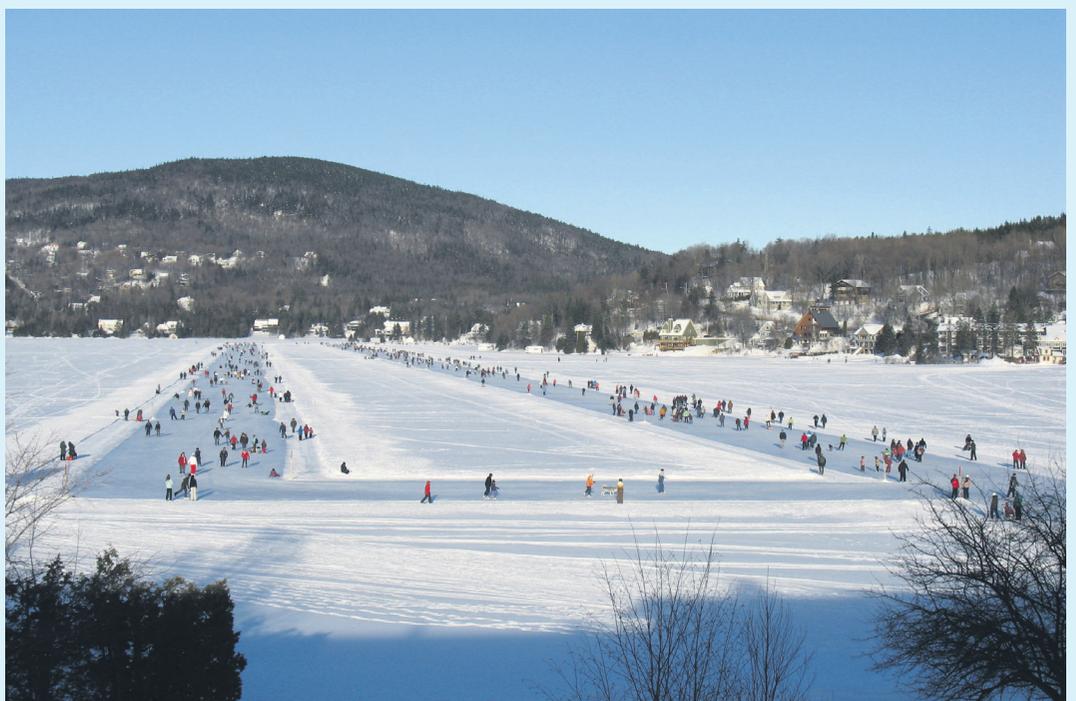
La saison de la patinoire sur le lac s'est terminée le 8 mars dernier à la suite des dernières frasques de Dame Nature. La saison de la patinoire a débuté officiellement le 21 janvier, soit 11 jours plus tard que l'an passé, et a duré 47 jours, dont 37 jours de patinage.

Malgré les conditions difficiles, la patinoire sur le lac a connu, encore cette année, un vif succès. Des centaines de personnes ont foulé la glace et profité du site enchanteur. La 13^e édition du Tournoi Pond hockey a eu lieu lors de la première fin de semaine d'ouverture.

La location et l'affûtage de patins étaient encore offerts cette saison et ont fait le bonheur de plusieurs touristes et résidents.

Le conseil municipal souhaite souligner l'excellent travail des employés municipaux responsables de la gestion, de l'entretien et de la qualité de la glace. La patinoire sur le lac est reconnue par la population sur tout le territoire de la Capitale-Nationale et fait rayonner notre belle Municipalité en saison hivernale, c'est pourquoi beaucoup d'efforts ont été déployés afin de conserver une glace de qualité.

Nous vous donnons rendez-vous l'hiver prochain !





PACTE D'AMITIÉ ENTRE LES COMMUNES DE SEVRIER ET DE GRAND-BORNAND, HAUTE-SAVOIE, FRANCE, ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

ORIGINE DU PROJET

À l'hiver 1990, un comité de citoyens, appuyé du Conseil municipal, se met à la recherche d'une région et d'une municipalité en vue d'un jumelage. Les critères que nous avons retenus étaient en autres :

- Une commune de 5 000 habitants à vocation résidentielle, récréotouristique et intéressée par la protection de l'environnement.
- Située à proximité d'une grande ville touristique.
- Dans une région montagneuse et près d'un lac.

En juin 1990, nous avons pris contact avec le maire de Sevrier et le directeur de l'Office du tourisme de Grand-Bornand, deux communes situées en Haute-Savoie près du lac d'Annecy. En 1991, nous avons procédé à la signature du pacte d'amitié entre nos municipalités.

Sevrier et Grand-Bornand sont habitées par un total cumulatif d'environ 6 000 citoyens. L'une est située sur les berges du lac d'Annecy à sept kilomètres de la magnifique ville d'Annecy. L'autre est une station touristique de montagnes située dans les Aravis à moins d'une heure de Sevrier.

Un comité de citoyens bénévoles appuyé d'un cadre municipal (le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire) s'occupe d'établir les contacts avec les communes françaises et de coordonner toutes les activités d'hébergement, de voyage si nécessaire et d'activités sociales, d'accueil et d'animation à Lac-Beauport.

En 2016, notre pacte d'amitié a 25 ans et des festivités sont prévues en Haute-Savoie. En échange, nous inviterons nos amis en septembre prochain.

Ces échanges ont cimenté plusieurs amitiés qui durent et perdurent depuis 25 ans. Notre mairie est dotée d'une magnifique cloche savoyarde fabriquée à la Fonderie Pacard de Sevrier, et deux érables à sucre, gracieuseté de Lac-Beauport, ornent les places publiques de Grand-Bornand et de Sevrier depuis 2002.

Les réceptions et les activités du pacte d'amitié, des deux côtés de l'Atlantique, ont été pour beaucoup de Lac-Beauportois, l'occasion d'un premier contact ou d'un premier séjour en France. Après 25 ans d'existence, ce pacte est toujours aussi actif et les liens d'amitié développés depuis lors se perpétuent, se poursuivent et se développent d'année en année.

FAMILLES D'ACCUEIL RECHERCHÉES

24 au 30 septembre 2016

Dans le cadre du pacte d'amitié, la Municipalité s'apprête à recevoir un groupe de 20 résidents et résidentes des communes de Grand-Bornand et Sevrier du 24 au 30 septembre prochain.

Les visiteurs, majoritairement des couples, seront hébergés dans des familles d'accueil pour un séjour de trois à six jours.

Si vous souhaitez les accueillir ou désirez avoir plus d'information à ce sujet :

Michel Lefebvre, directeur du Service des loisirs
418 849-7141, poste 233
ou à mlefebvre@lacbeauport.net

PRÉVENTION POLICIÈRE

LES MENACES N'ONT PAS LEUR PLACE SUR LE WEB

Personne n'a le droit de menacer ou de harceler une personne via Internet. Ainsi, l'utilisation des médias sociaux pour menacer ou harceler une personne est passible d'accusations criminelles.

Si vous êtes victime de menaces ou de harcèlement, ne répondez pas à ces menaces. Contactez immédiatement votre poste de police local et prenez soin de conserver les preuves.

- La Sûreté du Québec rappelle aux citoyens d'être prudents lorsqu'ils communiquent via le Web. Un pseudonyme ne donne pas le droit de menacer ou de harceler une personne via Internet.

- L'utilisation d'Internet et des médias sociaux pour communiquer des menaces est passible d'accusations criminelles.
- Les citoyens qui constatent des menaces perpétrées via Internet sont invités à les signaler à leur poste de police local.
- Toute menace publiée sur Internet sera prise au sérieux par la Sûreté du Québec et sera enquêtée par des policiers spécialistes.

RÉSERVATION EMPLACEMENT EXTÉRIEUR AU CLUB NAUTIQUE

L'été approche à grands pas et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a établi un fonctionnement pour la location d'espace extérieur de votre propre embarcation au club nautique.

- **Pour** : les résidents de Lac-Beauport seulement
- **Quand** : lundi 4 avril 2016 dès 8 h 30 en personne seulement
- **Lieu** : 50, chemin du Village (Service des loisirs, culture et vie communautaire). Sélection de l'emplacement sur place, le jour même.
- Maximum de (2) deux emplacements par résidence
- Aucune embarcation à moteur
- 100 \$ / par emplacement / par embarcation
- Premier arrivé, premier servi (preuve de résidence obligatoire)
- Places très limitées



IMPORTANT :

Un emplacement représente 60 cm de largeur X 5 m de longueur (grandeur d'un kayak de mer). Toute autre grosseur qui excède les dimensions ci-haut mentionnées correspond à la location de deux (2) emplacements.

Toutes les embarcations devront être retirées de l'emplacement avant le 30 novembre 2016.

PARCOURS 51-52 - LAC-BEAUPORT

52

Vers Québec & Sainte-Foy

| | |
|---|-------|
| Ch. du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais) | 7:40 |
| Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf | 7:45 |
| 46, Chemin du Village (Centre communautaire) | 7:50 |
| Chemin du Brûlé * (Archibald) | 7:53 |
| DÉBARQUEMENT SEULEMENT | |
| Aut. Laurentienne / Rue de la Maréchaussée (Parc Victoria - Arrêt RTC) | 8:15 |
| Rue Dorchester / Boul. Charest (Arrêts RTC) | 8:20 |
| Ave Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC) | 8:25 |
| Boul. René-Lévesque Ouest / Ave Belvédère (Arrêts RTIC/RTC) | 8:35 |
| Avenue du Séminaire / Avenue de la Terrasse | 8:45 |
| Avenue de la Médecine / ch. des Quatre-Bourgeois (Cégep de Ste-Foy) | 8:50 |
| EMBARQUEMENT SEULEMENT | |
| Avenue de la Médecine / des Quatre-Bourgeois Quai A (Cégep Sainte-Foy) | 16:25 |
| Ave du Séminaire (Université Laval - Arrêt RTC) | 16:30 |
| Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêt RTC 1575) | 16:40 |
| Ave Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC 2664) | 16:53 |
| de la Couronne / Boul. Charest (Arrêts RTC 1138) | 17:00 |
| Aut. Laurentienne / Rue des Embarcations (Parc Victoria - Arrêt RTC 1201) | 17:05 |
| 46, Chemin du Village * (Archibald) | 17:30 |
| 46, Chemin du Village (Centre communautaire) | 17:35 |
| Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf | 17:40 |
| Ch. du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais) | 17:45 |

52

Vers Lac-Beauport

51

Vers Québec

| | |
|--|------|
| Chemin du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais) | 6:40 |
| Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf | 6:45 |
| 46, Chemin du Village (Centre communautaire) | 6:50 |
| Chemin du Brûlé * (Archibald) | 6:55 |
| TERMINUS RTC DU ZOO | |
| Boul. Henri-Bourassa (Terminus RTC Charlesbourg) | 7:25 |
| Boul. Jarry-Lange / Palais de justice / Gare du Palais | 7:35 |
| Boul. Charest / Rue Dorchester (Arrêt RTC) | 7:45 |
| Avenue Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC) | 8:00 |
| Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêt RTC) | 8:10 |
| RETOUR PAR LE PARCOURS 52 | |

51

Vers Sainte-Foy

| | |
|---|------|
| Chemin du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais) | 6:40 |
| Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf | 6:45 |
| 46, Chemin du Village (Centre communautaire) | 6:50 |
| Chemin du Brûlé * (Archibald) | 6:55 |
| TERMINUS RTC DU ZOO | |
| Boul. Honoré (Station Fleur de lys - Arrêt RTC) | 7:20 |
| Chemin Sainte-Foy / Avenue Belvédère | 7:30 |
| Chemin Sainte-Foy / Avenue Marois (Cégep Garneau) | 7:45 |
| Rue de la Médecine / ch. des Quatre-Bourgeois (Cégep de Sainte-Foy) / Ave de la Terrasse / Avenue du Séminaire (Université Laval) | 7:50 |
| Boul. Laurier (Arrêt RTC Place Ste-Foy à l'arrêt Chabert) | 7:55 |
| RETOUR PAR LE PARCOURS 52 | |

TCJC
Transport collectif de La Jacques-Cartier

TRACÉ AMÉLIORÉ À L'UNIVERSITÉ!

tcjacquescartier.com • 418 844-2160



conseil municipal

Louise Brunet
Mairesse



MRC de La Jacques-Cartier
Sécurité civile (PMSC)
Sécurité publique (Police S.Q.)
Communications
Ressources humaines
lbrunet@lacbeauport.net



Louise Brunet Mairesse
de Lac-Beauport

Marc Bertrand
Conseiller au siège n° 1



Développement économique et touristique
Histoire et patrimoine
mbertrand@lacbeauport.net

François-Bernard Saillant
Conseiller au siège n° 2



Greffe et affaires juridiques
Pacte d'amitié
Ressources humaines
fbsaillant@lacbeauport.net



Francois-Bernard
Saillant - conseiller

Sylvie Chartier
Conseillère au siège n° 3



Urbanisme et développement durable
Permis et inspections
schartier@lacbeauport.net

Andy Groskaufmanis
Conseiller au siège n° 4



Protection contre l'incendie
Finances et administration
agroskaufmanis@lacbeauport.net

Even Mc Hugh
Conseiller au siège n° 5



Travaux publics, infrastructures, équipements municipaux
et sécurité routière
emchugh@lacbeauport.net

Guy Gilbert
Conseiller au siège n° 6



Sport, loisirs, culture et vie communautaire
ggilbert@lacbeauport.net

séance du conseil

Les prochaines séances du conseil se tiendront
les 4 avril et 2 mai à 19 h au chalet
des loisirs Desjardins, 8, chemin de l'École.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1

Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec

Collecte des matières résiduelles poste 246
Demande d'accès à l'information poste 340
Fosses septiques poste 248
Permis et inspections poste 222
Taxation/évaluation poste 226
Travaux publics poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141

Bibliothèque poste 282
Inscriptions aux activités poste 244
Réservation de salle poste 242

piscine municipale

78, chemin du Brûlé

Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



**Police MRC
de La Jacques-Cartier,
Sûreté du Québec**

1045, boulevard du Lac

Tél. : 310-4141

urgence

Urgence 9-1-1
Urgence aqueduc/égout 418 849-5050
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424
SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389
RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME
• Aérien 1 800 267-7270
• Maritime 1 800 464-4393

bibliothèque

Horaires de la bibliothèque

| | |
|---|---|
| Lundi : 19 h à 20 h 30 | Vendredi : Fermée |
| Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30 | Samedi : 10 h à 16 h |
| Mercredi : 19 h à 20 h 30 | Dimanche : 13 h à 16 h |
| Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h | Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net |

PROCHAINE PARUTION : 6 MAI 2016
DATE DE TOMBÉE : 21 AVRIL 2016

Suivez-nous sur Facebook info@lacbeauport.net

